

mineur et travail

Par **candix**, le 21/11/2005 à 12:01

bonjour

j'ai un petit probleme pour un cas pratique :

Francois vient d'avoir 17 ans; il voudrait entrer dans la societe de son oncle (une S.A.R.L)

Francois souhaiterait par ailleurs acheter des actions

pour ce qui est du travail, c'est assez confus

pour le contrat de travail : j'ai l'article 1124 du Code Civil qui dit qu'un mineur non emancipé ne peut contracter

donc il ne pourrait pas faire de contrat de travail sans l'accord de ses parents

mais quand je cherche dans le code du travail je trouve que les mineurs qui n'ont plus l'obligation de scolarité peuvent travailler roll

pour les actions en bourse : meme article : il est mineur et ne peut donc pas ouvrir de compte sans l'accord de ses parents

qu'est ce que vous en pensez ?

merci d'avance

Par **jeeecy**, le 21/11/2005 à 16:10

[quote="candix":g2vayftu]pour le contrat de travail : j'ai l'article 1124 du Code Civil qui dit qu'un mineur non emancipé ne peut contracter

donc il ne pourrait pas faire de contrat de travail sans l'accord de ses parents

mais quand je cherche dans le code du travail je trouve que les mineurs qui n'ont plus l'obligation de scolarité peuvent travailler roll [/quote:g2vayftu]

ils peuvent travailler mais il faut l'autorisation des parents

idem pour l'investissement de l'argent dans la société (et ce n'est pas en bourse car les SARL ne peuvent pas être cotées si mes souvenirs sont bons)

Par **candix**, le **21/11/2005 à 18:35**

:))

le coup de la sarl et de la bourse sont séparés Image not found or type unknown

par contre j'ai trouvé que le mineur pouvait faire une demande d'émancipation et donc avoir les mêmes possibilités qu'un majeur

comment ça se passe?

Par **candix**, le **21/11/2005 à 19:01**

pour l'émancipation j'ai trouvé c'est bon merci

<http://www.cr-nord-pas-de-calais.notaires.fr/nidf4.html>

par contre

est-ce qu'une sarl est forcément commerciale? parce que dans le lien que j'ai trouvé c'est marqué que le mineur émancipé ne peut pas être commerçant

Par **jeeecy**, le **21/11/2005 à 19:12**

une SARL est une société commerciale mais c'est alors la société qui a le statut de commerçant

les actionnaires ne sont pas eux commerçant (sauf si gérant)

c'est le principe de l'écran avec les sociétés commerciales

Par **candix**, le **21/11/2005 à 19:29**

la première demande concernant le travail dans une SARL n'a rien à voir avec le fait qu'il veuille acheter des actions

:))

Image not found or type unknown

Par **candix**, le **21/11/2005** à **20:55**

bon j'ai résolu le probleme de la participation a la sarl

:wink:

reste celui de l'achat d'action boursiere(qui n'a rien a voir avec la sarl Jeeecy Image not found or type unknown)

je pense qu'en tant que mineur : il faut l'accord de ses parents mais si il est émancipé il peut le faire et ca meme sans cet accord

Par **jeeecy**, le **21/11/2005** à **22:22**

[quote="candix":m8rdmptw]reste celui de l'achat d'action boursiere(qui n'a rien a voir avec la

.wink:

sarl Jeeecy Image not found or type unknown[/quote:m8rdmptw]

:oops:

j'ai lu trop vite Image not found or type unknown

[quote="candix":m8rdmptw]je pense qu'en tant que mineur : il faut l'accord de ses parents mais si il est émancipé il peut le faire et ca meme sans cet accord[/quote:m8rdmptw]
je suis d'accord

Par **candix**, le **21/11/2005** à **22:32**

:wink:

c'est pas grave Image not found or type unknown

:))

merci Image not found or type unknown

Par **candix**, le **21/11/2005** à **22:40**

petite question pour un autre cas pratique :

pour une administration legale sous controle : quels sont les actes qui doivent etre soumis a l'accord du juge des tutelles

dans mon cas : la mere (pere decede) veut financer un voyage de 3 mois aux USA pour son fils avec les fonds de son fils et elle souhaite revendre un immeuble vetuste pour acquerir un appartement dont elle s'attribuerait la jouissance

pour le voyage j'ai mis qu'elle pouvait car c'etait dans l'interet de son fils
par contre pour l'immeuble je dirais que non

qu'en pensez vous?

Par **candix**, le **21/11/2005** à **22:53**

Madame Marie est veuve. Elle administre les biens de son fils Xavier age de 16 ans. Elle voudrait utiliser des fonds places au nom de celui-ci pour financer un sejour de 3 mois de Xavier aux USA

elle desirerait, en outre, vendre un immeuble vetuste faisant partie du patrimoine de Xavier pour racheter un appartement dont elle s'attribuerait la jouissance.

elle vous consulte

Par **candix**, le **21/11/2005** à **23:00**

financement du voyage je dirais oui

pour l'immeuble je dirais non
votre avis?

Par **candix**, le **21/11/2005** à **23:30**

bon bah j'ai finis

:))

je vous mettrai la correction si j'en ai une Image not found or type unknown